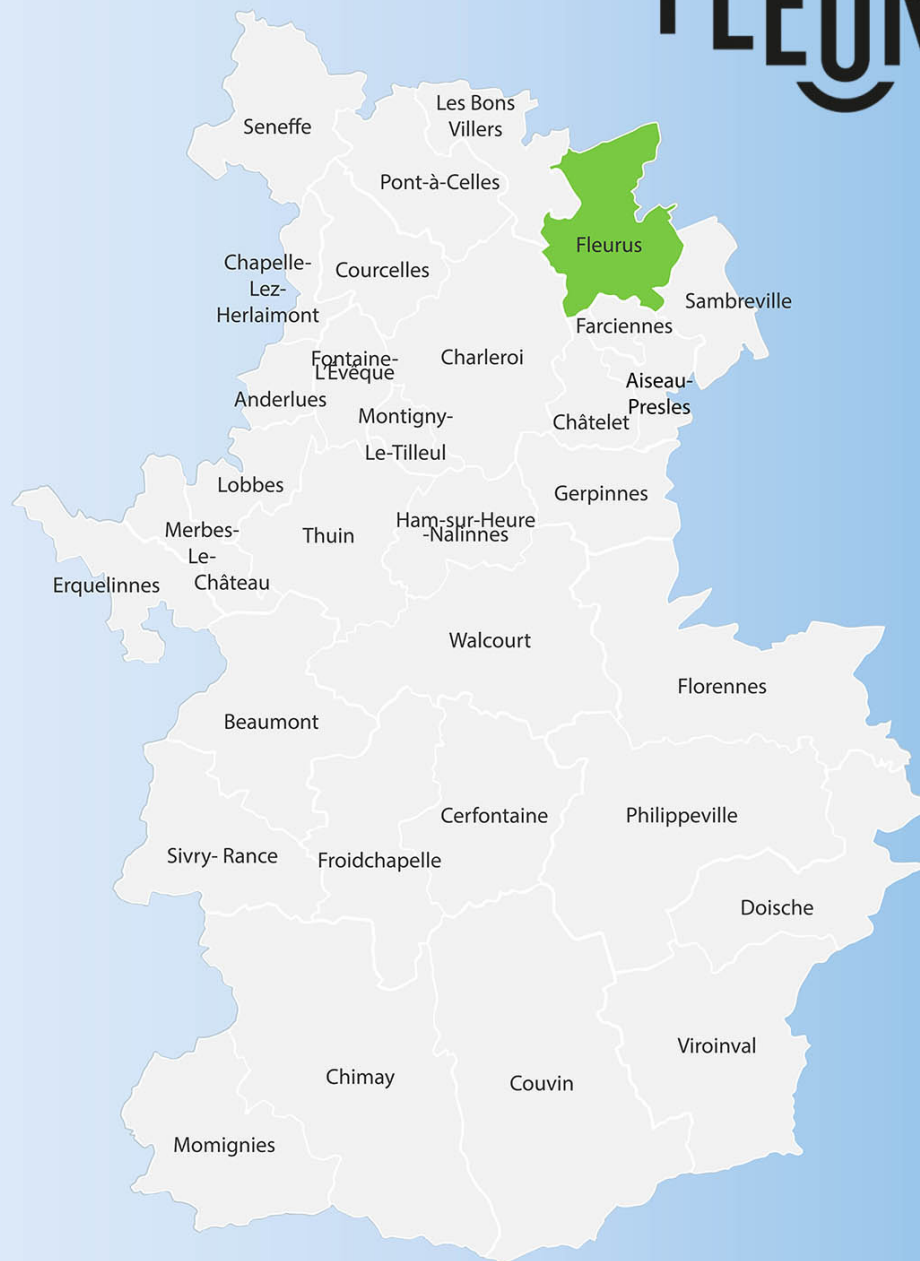


FICHE-MOBILITE DE FLEURUS

FLEURUS



Sommaire

CADRE MÉTHODOLOGIQUE	3
1. FICHE DESCRIPTIVE DE LA COMMUNE	3
1.1. CARTE	4
1.2. PLANS ET PROGRAMMES D'ACTIONS	5
1.3. ORGANES CONSULTATIFS	5
1.4. PERSONNES RESSOURCES INTERNES À L'ADMINISTRATION	5
2. ETAT DES LIEUX AU NIVEAU DE L'OFFRE DE TRANSPORTS.....	6
2.1. MODES ACTIFS.....	6
2.2. OFFRE SNCB	7
2.3. OFFRE TEC - OTW.....	7
2.4. OFFRE DE TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD).....	8
2.5. OFFRE AU NIVEAU AUTOPARTAGE ET COVOITURAGE	8
2.6. SITE POTENTIEL POUR UN MOBIPÔLE (PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL)	9
3. ANALYSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS EN TERME DE MOBILITÉ	11
3.1. ANALYSE DES ENJEUX	11
3.2. RECOMMANDATIONS	11
4. CARTE GÉNÉRALE DE CHARLEROI MÉTROPOLE	13

Cadre méthodologique

Pourquoi cette fiche-mobilité ?

Cette fiche-mobilité est un outil d'aide à la décision pour les élus, agents et opérateurs communaux actifs, directement ou indirectement, dans le transport de personnes au niveau local. Elle rassemble les informations internes de vos services et les données mobilité relatives à votre commune. Ces informations constituent une base pour construire tout dossier, alimenter toute réflexion ou tout débat sur les besoins en déplacements de votre territoire et les enjeux qui en découlent. Cette fiche-mobilité est le complément naturel des démarches déjà lancées ou réalisées par les communes (PCM, PCS, PCDR) ou du Plan Urbain de Mobilité (PUM) à venir au niveau du territoire de Charleroi Métropole. Elle est le fruit des consultations et analyses de terrain avec les élus, les agents communaux et les opérateurs de transport, tels le TEC. Elle se veut un outil simple, accessible et compréhensible du plus grand nombre afin que tout un chacun puisse appréhender au mieux les nombreux enjeux liés à la mobilité des personnes sur chacune des communes de Charleroi Métropole.

Quels sont les objectifs de cette fiche-mobilité ?

Concrètement, cette fiche-mobilité poursuit trois objectifs :

- **1° répondre aux besoins des citoyens en matière de transports**, en rassemblant toutes les informations et données disponibles pour aider la commune à répondre à des appels à projets à venir en matière de mobilité ;
- **2° trouver une solution sur mesure pour les publics les plus isolés et précarisés** (enjeu de mobilité inclusive) afin de renforcer l'égal accès aux services de base essentiels à l'existence du quotidien ;
- **3° mobiliser les ressources de la commune pour atteindre**, à son niveau, **les objectifs de parts modales que la Wallonie s'est assignée dans la Note FAST 2030** (décrits dans la Stratégie Régionale de Mobilité¹).

Les objectifs de parts modales sont repris dans le tableau ci-dessous. Chaque niveau de pouvoir est amené à s'impliquer au niveau de son territoire d'action pour atteindre ces objectifs et réduire la place prédominante de la voiture.

	2017	2030
Marche	3	5
Vélo	1	5
Bus	4	10
Train	9	15
voiture	83	60
TOTAL	100	95

Réduire les
besoins en
déplacement de
5%
→ COWORKING

1. Fiche descriptive de la commune

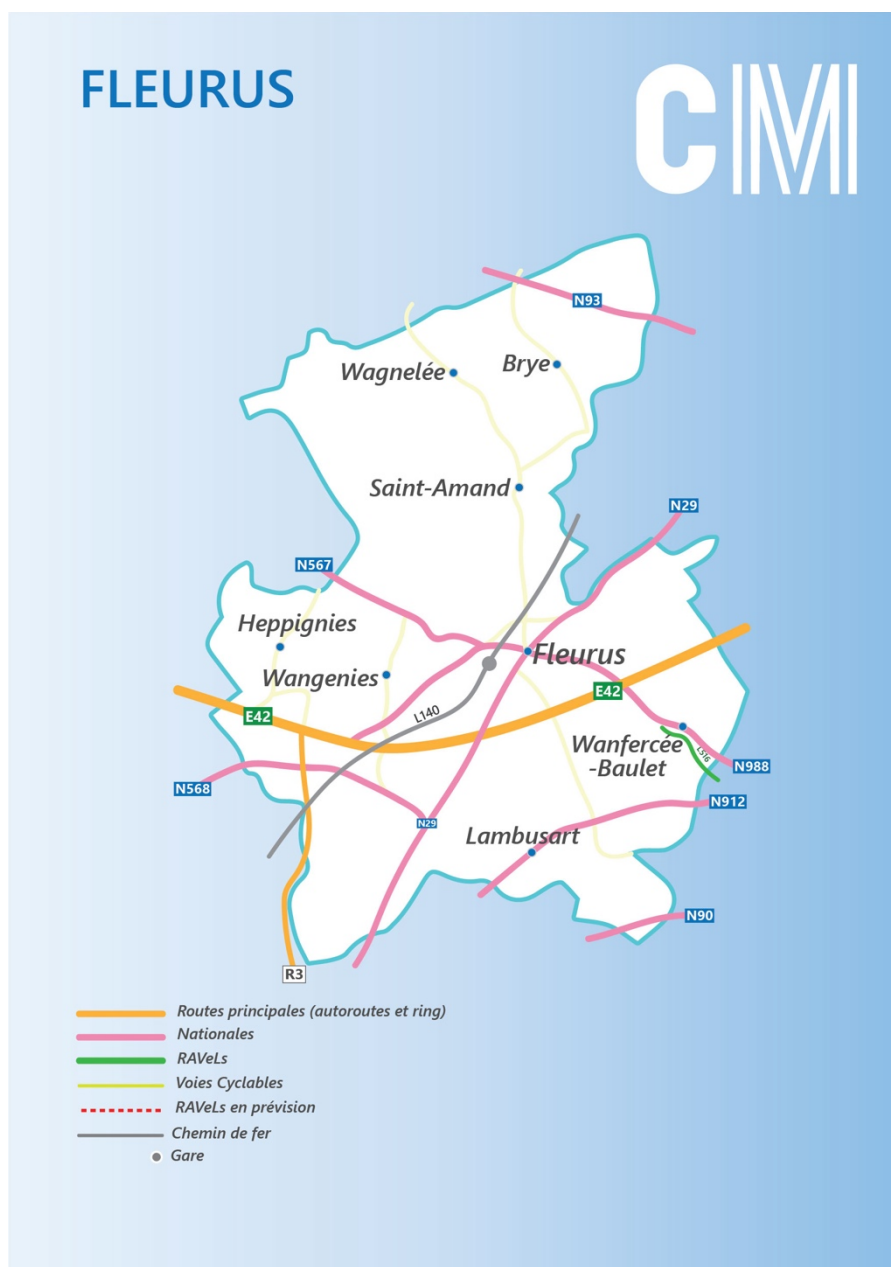
Qu'il s'agisse d'animer un débat au sein d'une commission consultative, de répondre à un appel à projets ou de préparer une note au Collège communal afin de prendre position sur un sujet, il est essentiel de disposer des données les plus adéquates et les plus récentes. Cette partie de la Fiche-Mobilité reprend les caractéristiques qui définissent le territoire communal. Les rassembler permettra de gagner un temps important dans les appels à projets à venir auxquels votre commune participera.

¹ <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/politique-de-mobilite-regionale-wallonie/strategie-regionale-de-mobilite.html>

1.1. Carte

La Ville de Fleurus compte 22 858 habitants pour un territoire de 59,28 km². Elle est parcourue par les réseaux suivants :
[lister les différents réseaux routiers, autoroutiers, cyclables/Ravel/Points Nœuds, etc.].

- RAVeL – ligne 516 + ligne 147 [chantier prévu en 2022]
- Réseau autoroutier traversant la commune [E42 et R3]
- Voiries régionales N29, N912, N567, N586, N988, N90, N568, N587, N568a, N93
- Plus de 250 km de voiries communales
- Lignes SNCB : L140 et L 147
- Dossiers points nœuds à l'étude [Service Tourisme]



1.2. Plans et programmes d'actions

Afin de mieux connaître les besoins en mobilité de ses habitants, la Ville de Fleurus s'est impliquée dans les plans et programmes suivants :

- Plan Communal de Mobilité: Phase 1: Août 2002 - Phase 2: Septembre 2002 - Phase 3: Mars 2003 ;
- Politique Locale Energie Climat (POLLEC) – Convention des Maires [date : 20 février 2017] ;
- PCS 2020-2025 : dans le programme, il existe bien un axe 7, relatif à la mobilité mais notre PCS n'a pas encore développé d'action le concernant ;
- Autre(s) programme(s) : PIWACY, sous réserve d'approbation par Monsieur le Ministre.

Au niveau de son Plan Stratégique Transversal (PST), l'enjeu de la mobilité se retrouve au travers des Fiches-Actions suivantes :

- F.A. 4.2. Pour un citoyen soutenu dans sa mobilité et disposant d'alternatives durables.
- F.A. 7.1.2. Mettre progressivement en Zone 30 tous nos quartiers résidentiels, en particuliers les quartiers de logements publics.
- F.A. 7.1.3. Sensibiliser les services de police à l'interdiction du charroi lourd au sein des centres de nos 8 communes, réglementée sous cette législation.
- F.A. 7.3.2. Aménager des lieux de centralité (les places communales ou les abords des bâtiments patrimoniaux) de manière concertée pour un cadre de vie adapté.
- F.A. 7.3.3. Elaborer un Plan « trottoirs » par le biais d'un budget dédié à la rénovation ciblée des trottoirs, une tolérance zéro sur le stationnement sauvage et l'affectation d'agents communaux aux rénovations urgentes et ponctuelles.
- F.A. 10.1. Favoriser l'intégration sociale de tous en soutenant la mobilité et l'accès aux bâtiments publics par une adaptation structurelle.

1.3. Organes consultatifs

La Ville de Fleurus a institué les conseils consultatifs suivants :

- Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)
- Commission communale Education, Jeunesse, Famille et Petite Enfance (mobilité scolaire)
- Commission communale Cadre de Vie (Propreté, Mobilité, Aménagement du territoire, Espace public)
- Comité de suivi/d'accompagnement du PCM et du réaménagement de la ligne 147 du RAVeL
- Comité de suivi PIWACY

Impliquer le citoyen pour répondre aux besoins de terrain via une gouvernance participative est le moyen le plus efficace pour les faire ensuite adhérer aux services de transports qui seront mis en œuvre par la suite.

1.4. Personnes ressources internes à l'administration

Afin de mener à bien ces plans/programmes, la Ville de Fleurus peut compter sur les personnes suivantes :

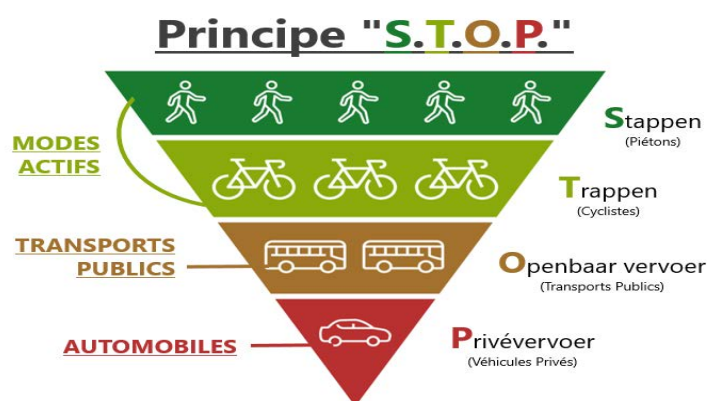
- Conseiller en Mobilité (Cem) : KAMP Jean-Philippe
- Bourgmestre, ayant en charge la Mobilité : D'HAEYER Loïc
- L'agent communal ayant en charge la Mobilité : DIKEOS Anna
- Conseiller en Aménagement du territoire (urbanisme) : en cours
- Référent EMSR (Corps enseignant) : un seul au sein de l'école Saint-Pierre de Wanfercée-Baulet et un pour chaque implantation communale (en cours de formation)
- Conseiller en Energie : ROMAIN David
- Coordinatrice POLLEC : MARCADIEU Karen
- Eco-conseiller : DE PAOLI Maxime
- ASBL Le Gracq
- Le groupe de citoyens « Fleurus en Transition »

L'objectif est ici de constituer une équipe-projet qui travaillera de manière décloisonnée, transversale, afin de mettre en commun leurs expériences respectives et constituer les dossiers les plus crédibles dans les appels à projets à venir.

2. Etat des lieux au niveau de l'offre de transports

Répondre aux besoins en transport de ses citoyens suppose d'abord de bien connaître l'ensemble de l'offre de transport qui existe sur votre territoire communal. A défaut, elle permet aussi de voir quels opérateurs sont absents dans cette offre de services et voir ainsi comment la compléter au niveau local. Cet état des lieux est complémentaire à toute autre démarche qui serait déjà en cours (ou aurait été réalisée) sur votre commune, notamment au niveau des PCM ou des PCDR.

Cette analyse de l'offre de transports (et des réseaux d'infrastructures qui les accompagnent) s'inscrit dans le *Principe STOP*, qui vise à renverser la priorité jusque-là accordée à la voiture, en mettant d'abord en avant les modes actifs (marche et vélo), les transports collectifs (transports à la demande, TEC, SNCB, etc.), les usages partagés de la voiture (covoiturage et autopartage), puis seulement, l'usage de la voiture à titre individuel (autosolisme). Ce principe est illustré dans le schéma ci-dessous.



2.1. Modes actifs

FAST 2030 vise 5 % de part modale pour la marche et 5 % pour le vélo. C'est un véritable défi pour chaque commune de Wallonie. Comment y parvenir ? En conjuguant les trois leviers suivants ensemble :

- Développer des infrastructures de qualité et sécurisées (cheminements piétons et pistes cyclables) ;
- Mener des campagnes de sensibilisation intensives pour mettre en avant les bienfaits du vélo et de la marche auprès du citoyen => et par là, faire évoluer les comportements de la population ;
- Développer les services qui en favorisent la pratique au quotidien.

En parfaite concertation avec le GRACQ, l'asbl Chemins du Rail et Fleurus en Transition (FET), la politique cyclable est de développer l'offre de développement cyclable sécurisé le long des voiries communales.

Ceci avec un maillage possible avec les infrastructures cyclables existantes (à rénover) ou futures du SPW, le long des voiries régionales.

Nous souhaitons prioritairement rénover, réactiver et surtout pérenniser le maillage rural existant mais mis à mal par le charroi agricole – principalement – depuis leur création à l'époque (Plan Escargot).

Les 5 jonctions « Les Fleurusiennes » avaient été réalisées en retraitement du sol existant (chaux et ciment). Le but serait de les équiper d'un revêtement durable induré, au même titre que certains chemins de remembrement (dalles de béton).

De plus, nous souhaitons dédoubler la liaison entre Fleurus et les villages du nord : actuellement, seule une bande cyclable suggérée (BCS) est présente le long de l'unique voirie rectiligne de liaison, où les cyclistes ne se sentent pas en sécurité.

L'idée serait d'aménager, en dalles de béton également, une liaison alternative réservée, entre le Chemin de Mons à Fleurus et la rue Neuve à Saint-Amand.

Nous souhaitons également poursuivre le développement cyclable en intégrant la dimension cycliste à tout réaménagement de voirie, à l'occasion de nos plans d'investissements communaux, voire lors de la réfection de voiries plus légère, dans le cadre de nos baux d'entretien annuels.

Nous comptons poursuivre dans cette voie en concertation avec les organismes extérieurs précités, lesquels font partie du Comité de suivi PIWACY.

Nous souhaitons ainsi mieux encore nous concerter avec l'autorité régionale pour aboutir ensemble à la mise en œuvre d'un plan communal cyclable.

De plus, des bornes de recharge rapide pour vélos et véhicules électriques seront installées aux endroits suivants :

1. Château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus : siège de l'administration communale, site fréquenté et facilement accessible au public, proche du centre et des écoles;
2. Rue du Gazomètre, dans le centre de l'entité, où un futur parking sera aménagé en bordure du parc Grumiaux et à proximité d'un centre ophtalmologique important;
3. À l'arrière de l'hôtel de Ville de Fleurus, à la jonction des rues du Collège et Brascoup, où un parc et des places de stationnement ont été récemment créés; une gaine en attente avait d'ailleurs été posée dans cette optique (le raccordement étant prévu au poteau électrique);
4. À l'avenue de la Gare, en liaison avec la rénovation de la future gare, laquelle générera plus de visiteurs et/ou navetteurs (parking de voitures existant, à proximité des arrêts du TEC), futur pôle d'échange multimodal;
5. Dans le parking de l'Académie de Musique, ouvert au public, au sein du quartier d'habitation de la rue de Bonsecours, en face d'une infrastructure communale.

2.2. Offre SNCB

Toujours dans la logique du principe STOP, cette partie décrit l'offre de service disponible sur la commune, s'il en existe une. Outre le descriptif des infrastructures et de l'offre de desserte, sont aussi précisés les services disponibles en gare ou aux points d'arrêts (PANG).

Le point principal est la gare de Fleurus, par laquelle une future liaison de bus express vers l'aéroport est prévue. L'entité de Fleurus est desservie par la Ligne 140 sur la dorsale wallonne de la SNCB. Cette gare est le pôle d'échange multimodal principal pour la commune.

2.3. Offre TEC - OTW

Cette partie décrit l'offre de service du TEC desservant la commune. Y sont listées les différentes catégories de lignes de bus (ou tram/méto) en fonction de la classification actuelle de l'Autorité organisatrice des transports et de l'Opérateur de transport wallon². Attention, avec la réorganisation des lignes en cours, cette classification est amenée à évoluer. Sont donc ici reprises les différentes catégories de lignes en date du mois de septembre 2021 :

- Ligne Express : une ligne Express est programmée pour relier Charleroi-Fleurus-Gembloux
- Ligne à forte fréquence (moins de 30 minutes)
 - 710 FLEURUS - CHARLEROI
- Lignes à fréquence moyenne (de 30 à 60 minutes)
 - 17 FLEURUS-WANF. - BAULET - GILLY - CHÂTELET
 - 73 NIVELLES - RÊVES - FLEURUS
 - 67 JUMET MADELEINE - FLEURUS CHAMPS ELYSEES
 - 156 CHÂTELET - VELAIN - TAMINES - CHÂTELET - GILLY
- Lignes à fréquence faible (plus de 60 minutes)

² <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/transport-public/lautorite-organisatrice-du-transport.html>

- 62 GILLY (Soleilmont) – JUMET (Madeleine)
- 147A GEMBLoux – FLEURUS – TAMINES
- 163 FLEURUS – RANSART – GOSSELIES
- 568 NIVELLES – MARBAIS – FLEURUS
- LBV Circuit Les Bons Villers – Bonvibus

2.4. Offre de Transports à la Demande [TAD]

De manière complémentaire aux réseaux TEC et SNCB, une offre de transport local s'est souvent développée au niveau des communes, soit sur base d'horaires fixes, soit sous forme de transports à la demande [TAD]. Sur base de l'état des lieux réalisé par l'Agence Mobilité (dans le cadre notamment de la mission demandée par la Centrale Régionale de Mobilité [CRM]), voici ici les différents types d'opérateurs desservant votre territoire communal.

Nom du service	Catégorie / secteur d'activité	Territoire desservi
1 FACILITY sprl	TC	
Administration communale [CMM de Fleurus]	STIG	
BEN EL MOSTAFA Faycal	LVC / TC	
CAN TRANS TRADING sprl.	LVC / TC	
CPAS FLEURUS	STIG	
CSD du Bassin de Charleroi	STIG	
DACHE Martine	LVC/TC	
LAGNA Pascal	LVC / TC	
LE FLEURUSIEN SPRL	TX / TC	
L'Etoile du RIF SPRL	LVC / TC	
PARKWALL Sprl	TC	
SYGKELLAKIS Stavros	LVC / TC	
TAXI ECO [en cours]	TX/TC	

Explication des acronymes :

- LVC : Location de Véhicule avec Chauffeur ;
- STIG : Service de Transport d'Intérêt Général (incluant notamment le TPMR : Transport de Personnes à Mobilité Réduite) ; chaque CPAS peut automatiquement émarger à cet agrément auprès du SPW
- TC : Taxi Collectif ;
- VLS : véhicule sanitaire léger
- TPMR : transport de personnes à mobilité réduite
- TX : Taxi privé.

Le tableau est complété par votre Agence Mobilité qui en assure la mise à jour permanente, via notamment la nouvelle plateforme informatique mise à sa disposition par la Centrale Régionale de Mobilité [CRM]. Outre le relevé des opérateurs actifs desservant votre commune, un tableau de bord reprenant les indicateurs permettra d'évaluer l'état de la demande :

- Nombre d'appels provenant d'un citoyen de votre commune ;
- Objet de la demande du transport (courses, médical, touristique, etc) ;
- Autre(s) critère(s) : flotte, etc.

2.5. Offre au niveau autopartage et covoiturage

Malgré le développement des modes actifs et le redéploiement des réseaux de transports publics, la voiture est et restera un mode de transport essentiel, et plus dans certaines communes que dans d'autres. Cependant, de nouveaux usages de la voiture apparaissent, en milieu urbain comme en milieu rural. Objectif : réduire l'impact de ce mode de transport au niveau de la congestion des infrastructures mais aussi inciter le citoyen à l'utiliser différemment. Deux types de services permettent de nouveaux usages et limiter ainsi l'autosolisme dans les déplacements quotidiens :

- L'autopartage, soit sur base d'une station où il est possible d'emprunter un véhicule pour un moment limité, soit par une mise en commun du véhicule (entre particuliers d'un même quartier/village ou par la mise à disposition d'un véhicule communal en dehors des heures d'ouverture des services) ;

- Le covoiturage afin d'augmenter le taux de remplissage par véhicule (et le faire progresser de 1,3 personne à 1,8 d'ici 2030).

Type de service (autopartage ou covoiturage)	Localisation du véhicule en autopartage / parking covoiturage	Site Internet
Covoiturage	Rue du Muturnia à 6220 Heppignies	NEANT
Futur parking de covoiturage envisagé par le SPW	Sortie de la E42/N29 A vérifier avec Diégo Eggermont (EM)	NEANT
Covoiturage envisagé avec l'aide du Bureau Espaces Mobilités	Parking de la Salle Hordies, Rue du Wainage (N912) à 6220 Lambusart	NEANT

La commune est accompagnée par l'Agence Mobilité pour étudier les pistes de développement d'un parking de covoiturage ou d'un système d'autopartage sur son territoire.

2.6. Site potentiel pour un Mobipôle (pôle d'échange multimodal)

Renforcer l'intermodalité sur votre territoire communal passe par le développement d'infrastructures qui faciliteront le passage d'un mode de transport à l'autre, lors d'un même trajet (intermodalité). Via la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM), la Wallonie s'est donnée pour objectif d'équiper chacune des 262 communes wallonnes d'un Mobipôle (pôle d'échange multimodal) d'ici à 2030, dans la perspective notamment des Objectifs du Développement Durable fixés par l'ONU qui visent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans cette optique, la Wallonie envisage de lancer chaque année un appel à projets pour cofinancer le développement de ces mobipôles. Chacune commune est invitée à analyser les enjeux mobilité de son territoire et à identifier l'emplacement qui permettra de concentrer les flux de mobilité et d'en organiser au mieux le transfert modal. Avec le TEC desservant votre territoire **et pour autant que le Collège communal en fasse expressément la demande**, l'Agence Mobilité et le TEC sont disponibles pour analyser le site qui pourrait se porter candidat lors des appels à projets à venir.

Le site qui revêt le plus de potentiel pour accueillir un pôle d'échange multimodal (PEM/mobipôle) est celui de la Gare SNCB de Fleurus, de par sa position sur les réseaux structurants (TEC/SNCB) et sa proximité avec l'aéroport (BSCA).



Au niveau de la Ville de Fleurus, le Plan d'Investissement Communal (PIC) reprend les investissements suivants en matière de cheminements piétons et de pistes cyclables. Concrètement, les communes doivent intégrer dans leur PIC minimum 1/3 de leur enveloppe, des projets comprenant par exemple :

⇒ Pour les voiries :

- La création de trottoirs, de zones piétonnes, de trottoirs traversants, zones apaisées, etc.
- La création et la réfection de pistes cyclables, bandes cyclables suggérées, sens uniques limités, sas vélo, chemins réservés, etc. De plus amples détails au sujet de l'intégration d'aménagements cyclables sont disponibles via le site de la sécurothèque : www.securotheque.be.
- La création d'espaces partagés qui favorisent les usagers actifs en limitant la place laissée aux véhicules automobiles.
- La création d'infrastructures qui permettent d'accéder facilement et de manière aisée aux transports en commun.
- Tout autre aménagement qui encourage une utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Ainsi, en vue de préparer le dossier de candidature de la commune, nous vous invitons déjà à relever, au départ du site pressenti pour accueillir ce mobipôle, les infrastructures suivantes :

- 1. Création d'un parking vélo sécurisé et d'un cheminement vélo à partir des pôles d'habitat situés à 15 minutes à vélo du mobipôle ;
- 2. Création d'un cheminement piéton et traversée de chaussée dans les 100 mètres autour du mobipôle et proche de l'arrêt de bus ;
- 3. Création d'une zone d'attente sécurisée et confortable pour l'arrêt de bus ;
- 4. Amélioration de la mobilité partagée et du covoiturage ;
- 5. Création de services supplémentaires sur le mobipôle (exemples : un distributeur de colis BPOST, distributeur de produits locaux...) et participation de ces prestataires au financement et/ou à l'entretien des installations.

3. Analyse des enjeux et recommandations en terme de mobilité

3.1. Analyse des enjeux

Les rencontres avec les différents Collèges communaux nous ont permis de relever des enjeux mobilité spécifique à chaque territoire communal. Parmi ces enjeux, outre la qualité de l'offre au niveau des transports publics, la question de la desserte et de l'accessibilité de différents sites a souvent été relevée par les élus. Nous listons ici quelques sites qui pourraient nécessiter une meilleure connexion aux réseaux de transports publics :

- ⇒ Parcs d'activités économiques sur Fleurus :
 - Fleurus-Farciennes
 - Fleurus-Heppignies
 - Fleurus-Martinrou
- ⇒ Structure hospitalière/polyclinique sur votre commune :
 - Centre Médical Général Larrey attaché au réseau GHDC
- ⇒ Centre culturel ou sportif de votre commune :
 - centre culturel sis à la place Ferrer 1 à 6220 Fleurus – plaine des sports sise à la rue de Fleurjoux, 56 à 6220 Fleurus
 - Hall omnisports sis à la rue Joseph Wauters à 6224 Wanfercée-Baulet – salle Hordies à 6220 Lambusart – salle polyvalente à la rue de la Virginette à 6220 Fleurus (Forêt des Loisirs) – salle André Robert (complexe sportir) à la rue de Bonsecours, 16 à 6220 Fleurus.
- ⇒ Établissements scolaires sur votre commune :
 - Réseau communal : 12 implantations réparties sur Wanfercée-Baulet, Wagnelée, Wangenies, Fleurus, Lambusart et Heppignies
 - L'Académie de musique de musique et des arts « René Borremans », à Fleurus
 - Réseau libre : 9 implantations réparties sur Lambusart, Wanfercée-Baulet, Heppignies et Fleurus
 - Fédération Wallonie-Bruxelles : Athénée Royal Jourdan, à Fleurus
- ⇒ Centre de formation professionnelle :
 - CEFA (Athénée Royal Jourdan), Cours professionnels pour adultes (Rue de Bruxelles, 97 à 6220 Fleurus)
- ⇒ Autres types d'implantations :
 - piscine, salles de fête.

3.2. Recommandations

Relever les problèmes d'accessibilité de ces sites permettra, ensuite, de formaliser des demandes sous forme de recommandations auprès des autorités de tutelle (Fédéral, Wallonie, TEC, SNCB, etc.).

- ⇒ Recommandations en termes de modes actifs [marche/vélo] :
 - développer des box vélos sécurisés afin d'assurer une accessibilité sécurisée vers et aux abords des écoles ;
 - l'ensemble des recommandations et projets sont repris dans le Schéma cycliste communal repris dans le dossier de candidature de Wallonie Cyclable
- ⇒ Recommandations en termes de transports publics [SNCB – TEC] :
 - Intermodalité (renforcer le PEM de la Gare SNCB de Fleurus), renforcer le nombre des bus, ajustements des correspondances entre le TEC et la SNCB ;
- ⇒ Recommandations en termes de transports à la demande [TAD] :
 - valoriser d'abord l'existant au niveau des services TAD
- ⇒ Recommandations en termes de services partagés au niveau de la voiture [covoiturage/autopartage] :

-
- développer et encourager le covoiturage par une signalétique directionnelle propre, également au droit des PAE existants.

4. Carte générale de Charleroi Métropole

